

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2024 / N°6**

SEANCE du 05 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour :13 Abstention : 0
Date de la convocation : 27.02.2024

L’an deux mil vingt- quatre et le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : VIAL Anne-Claire

MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle

Objet : Bail commercial de neuf ans : MINI GOLF

M. CABANIS, gérant du Mini-golf depuis le 7 mars 2018, a cédé son fonds de commerce de mini-golf à la SAS ADP PNEUS en date du 19/01/2024.

Il est nécessaire de résilier le bail commercial au nom de M. CABANIS et de signer un nouveau bail commercial avec la SAS ADP PNEUS pour la location des parcelles ZN 30 et 33 au prix de 600 € par an à compter du 7/03/2024.

Les horaires d’ouvertures seront libres avec une obligation de fermeture avant 22 heures. La musique sera interdite.

Le preneur financera la mise en place d’un sous compteur électrique et la consommation en électricité.

Une pompe immergée sera mise en place dans le puits communal pour l’arrosage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** sans réserve l’exposé du Maire ;
- **Approuve** l’acte de résiliation du bail commercial conclu avec M. CABANIS Jean-Michel et autorise le maire à le signer ;
- **Approuve** le projet de bail commercial à conclure avec la SAS ADP PNEUS et autorise la maire à le signer.
- **Autorise** plus généralement Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11.03.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 12/03/2023
Et de la réception en Préfecture le 12/03/2023

Le Maire